

## Conditions Générales de Vente

**1. Désignation** - L'association **Promotion Santé La Réunion** est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 20, Rue Maréchal Gallieni, 97420 Le Port - Numéro SIRET : 439 887 779 00049 ; Numéro de déclaration d'activité : 98 97 03029 97 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)].

**Promotion Santé La Réunion** conçoit, organise et dispense des formations inter et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire réunionnais, seule ou en partenariat avec des intervenants qualifiés.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ❖ Client toute personne physique ou morale passant commande d'une formation auprès de **Promotion Santé La Réunion**.
- ❖ CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.
- ❖ OPCO : opérateurs de compétences en charge du financement de la formation professionnelle.
- ❖ ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu.
- ❖ FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux.

**2. Objet et champ d'application** - Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation proposées par Promotion Santé La Réunion. La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

**3. Devis et attestation** - Pour chaque formation, **Promotion Santé La Réunion** un **devis** est systématiquement transmis au client pour chaque action de formation. L'inscription devient effective dès réception par Promotion Santé La Réunion du devis **signé, daté et avec la mention "Bon pour accord"**.

Le cas échéant, une **convention de formation** sera également signée entre les parties.

À l'issue de la formation, seront transmis :

- ❖ Une **attestation d'assiduité**,
- ❖ Un **certificat de réalisation**,

- ❖ Et, sur demande, les **feuilles d'émargement**.

La formation est considérée comme validée si le participant obtient au moins 50 % de bonnes réponses à un quiz de fin de formation.

#### **4. Prix, modalités de paiement et conditions de remboursement**

Les prix sont exprimés en euros **net de taxe** (TVA non applicable – article 293B du CGI). Le paiement est exigé **au plus tard un mois avant le début de la formation**, sauf conditions particulières convenues par écrit.

Modes de règlement acceptés :

- ❖ Virement bancaire,
- ❖ Chèque à l'ordre de **Promotion Santé La Réunion**.

Un paiement échelonné peut être envisagé sous réserve d'un accord préalable.

Sauf cas de force majeure dûment justifié (tel que défini par l'article 1218 du Code civil français), **aucun remboursement ne pourra être exigé** dès lors que la formation a été effectivement réalisée, en tout ou partie. L'organisme de formation est tenu à une obligation de moyens et non de résultat, ce qui signifie que la formation vise à transmettre des compétences, sans garantir une autorisation administrative, une habilitation ou un droit d'exercice spécifique, lesquels relèvent exclusivement des autorités compétentes, notamment de l'Agence Régionale de Santé pour la formation Education Thérapeutique du Patient.

En conséquence, toute évolution réglementaire ou décision d'une autorité administrative postérieure à l'inscription ne saurait engager la responsabilité de l'organisme de formation ni ouvrir droit à remboursement.

#### **5. Prise en charge**

##### ❖ **Financement OPCO**

Le client est responsable de la demande de prise en charge. L'accord de financement doit être transmis avant le début de la formation. À défaut de confirmation écrite de prise en charge à la date de démarrage, les frais seront intégralement facturés au client.

##### ❖ **Financement ANDPC**

La demande doit être effectuée **avant le début de la formation** via le compte DPC. Si la prise en charge est partielle, le **solde restant est à régler** avant le démarrage.

❖ **Financement FIFPL**

Le client doit faire la demande de financement et transmettre l'accord à l'association. La **formation est payable en totalité par le client**, qui sera remboursé par le FIFPL selon les modalités prévues.

## 6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute **annulation** doit être notifiée par e-mail à l'adresse : formation@promotionsante.re

<b>Délai d'annulation avant la formation</b>	<b>Pénalité appliquée</b>
Plus de 30 jours calendaires	Aucune
Entre 4 et 10 jours ouvrables	10 % du montant total
Moins de 3 jours ouvrables	50 % du montant total

Une **demande de report** est possible jusqu'à 15 jours avant la formation, par écrit.

En cas d'événement imprévu ou de **force majeure**, Promotion Santé La Réunion ne saurait être tenue responsable. Le client sera informé dans les plus brefs délais.

## 7. Annulation ou report de la formation par l'organisme

Dans le cas où le nombre de participants inscrit à une session de formation est insuffisant pour garantir le bon déroulement de la formation, **Promotion Santé La Réunion** se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, et ce, jusqu'à **15 jours avant la date prévue**.

Le client sera alors informé par e-mail de l'annulation ou du report de la session.

Dans ce cas :

- ❖ Le client pourra choisir de participer à une autre session dans un délai convenu, sous réserve de disponibilité.
- ❖ Si la formation est annulée, le client pourra obtenir un remboursement intégral des sommes versées, sans aucune autre indemnité.

Cette disposition ne pourra donner lieu à aucune autre forme de compensation, sauf accord préalable écrit entre les parties.

**8. Réclamations** - Toute réclamation peut être adressée par mail à l'adresse formation@promotionsante.re. Elle fera l'objet d'un accusé de réception et d'un traitement dans un délai de 30 jours. Vous pouvez faire la demande de la fiche de réclamation par mail.

**9. Programme des formations** - Les contenus pédagogiques peuvent être ajustés par les formateurs selon l'actualité, le niveau des participants ou la dynamique de groupe. Les programmes indiqués dans les supports ou fiches descriptives sont donc donnés à titre indicatif.

**10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur** - Dans le cadre de leur participation aux actions de formation organisées par Promotion Santé La Réunion, les participants reconnaissent que les contenus pédagogiques, supports, outils, méthodes et documents qui leur sont communiqués sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et relèvent du savoir-faire spécifique de la structure.

À ce titre, les participants s'engagent expressément à :

- Ne pas reproduire, diffuser, transmettre ou mettre à disposition, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports et contenus de formation, sous quelque forme que ce soit (numérique, papier, enregistrement, etc.) ;
- Ne pas enregistrer, filmer ou capter les sessions de formation (audio, vidéo ou capture d'écran), sauf autorisation écrite préalable ;
- Ne pas utiliser les contenus à des fins de formation, d'animation ou de transmission auprès de tiers.

Les supports remis sont destinés à un usage strictement personnel dans le cadre de la formation suivie.

Tout manquement à cette obligation est susceptible d'engager la responsabilité du participant et pourra donner lieu à des poursuites conformément à la réglementation en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

Cet engagement s'applique pendant toute la durée de la formation et se poursuit après son achèvement.

**11. Informatique et libertés** – Les données collectées sont utilisées pour le traitement administratif des inscriptions et les actions commerciales de l'association. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD, chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.

Promotion Santé La Réunion s'engage à protéger les données de ses clients, à ne pas les divulguer, sauf obligation légale.

**12. Loi applicable et attribution de compétence** – Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable. À défaut, le **tribunal compétent sera celui de Saint-Denis de La Réunion**

Les présentes conditions sont applicables à compter du **01/01/2025**. Elles peuvent être modifiées à tout moment.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature de la convention de formation.

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation **N° 2021/92073.3**  
(téléchargeable sur notre site internet)